

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 6 juillet 2023

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 41^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4226-2023 Énergir – Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'extension de réseau visant à desservir le parc industriel de Bécancour/ RÉPONSE DU ROÉÉ AUX COMMENTAIRES D'ÉNERGIR SUR SA DEMANDE DE REMBOURSEMENTS DE FRAIS N/D : 1001-152

Chère consœur,

Par la présente, le Regroupement de organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) répond sommairement aux commentaires d'Énergir sur sa demande de remboursement de frais (B-0024) dans le dossier mentionné en rubrique.

D'abord, le ROÉÉ note que la Régie n'a pas commenté de manière défavorable les arguments du ROÉÉ dans sa décision. Par ailleurs, l'intervention du ROÉÉ semble avoir été considérée par la Régie dans ses délibérations et aura permis d'enrichir la discussion, notamment en ce qui a trait aux émissions de GES et à la consommation de GSR.

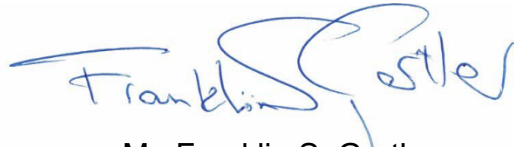
Le ROÉÉ soumet que c'est l'exercice de la discrétion de la Régie d'accorder des frais prévue à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, qu'un dossier soit traité par le véhicule d'une audience publique ou par voie de consultation, qui permet la participation publique, notamment des groupes environnementaux, au traitement des dossiers devant la Régie. Le processus de régulation publique instauré par la LRÉ ne saurait relever uniquement d'un dialogue entre la Régie et Énergir.

Le ROÉÉ ajoute que les frais encourus correspondent à des heures réellement travaillées de l'analyste et des procureurs, nécessaires au traitement de la demande et de la preuve d'Énergir et à assurer la représentation des intérêts de ses neuf groupes membres.

Énergir s'en remet en définitive à la discrétion de la Régie, et le ROÉÉ fait valoir que les présentes circonstances justifient le remboursement de ses frais.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère Me Dubois, nos salutations
les meilleures.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE



par : Me Franklin S. Gertler

FSG/bz
p.j. Commentaires du ROÉÉ

c.c. (courriel seulement)
Me Julie Sauriol, Énergir
Dossiers réglementaires Énergir
Jean-Pierre Finet, analyste du ROÉÉ
Simon Paré-Poupart, Coordination ROÉÉ